

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Stéphane MASTROPIETRO, Anne IZABELLE, Christophe CORBET, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Thierry RUTGE, Frédéric GEROMIN, Astrid BOUCHARD

Procurations : Antoine CREZE à Stéphane MASTROPIETRO

Absents : Antoine CREZE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Sandrine GAYET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 15 janvier 2021

Séance ouverte à 18h35

La feuille de présence est signée par les conseillers. Deux conseillers suivent la séance par visioconférence, selon la procédure dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le lien de visioconférence ayant été diffusé à la population via Revel-infos, quatre personnes sont connectées pour suivre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Sandrine GAYET

Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2020. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés entre le 12-11-2020 et le 21-01-2021 est présenté et mis à disposition. Les avenants aux contrats de travail passés entre le 10-09-2020 et le 12-11-2020 sont ajoutés.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour. Elle annonce que la délibération n°4 est retirée de l'ordre du jour, les documents annexés à cette décision, n'ayant pas été envoyés dans les temps par la Communauté de Communes.

Délibération 1 : Budget principal : autorisation d'engager, de liquider et de mandater le quart des crédits budgétaires d'investissements avant le vote du budget primitif 2021

Coralie Bourdelain précise que la commune de Revel n'utilisait pas jusqu'alors cette possibilité de pouvoir engager le quart des crédits inscrits au BP investissement de l'année N-1. Les services attendaient le vote du budget fin mars pour engager les investissements. Cette procédure permet d'engager certains investissements et de parer à un imprévu entre janvier et avril.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 2 : Remboursement d'un bien mobilier à un fonctionnaire territorial

Patrick Hervé, rapporteur du projet, rappelle qu'un agent a souhaité utiliser sa tablette personnelle de sa propre initiative pour optimiser la réalisation d'une tâche (relevé des compteurs d'eau). Ayant abîmé son matériel pendant le service, la commune accepte sa demande de remboursement et procèdera à l'achat d'une tablette pour le service cette année.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote: **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 3 : Admission en non-valeur

Coralie Bourdelain, rapporteur de la délibération rappelle que des dettes datant de 2008 à 2014 non recouvrées par la Trésorerie Publique de Domène doivent être comptablement annulées. Il s'agit de dettes concernant des factures d'eau pour la plupart, pour des montants très faibles.

Frédéric Géromin demande si ces dettes ne concernent qu'une personne. Mme la Maire répond par la négative, une vingtaine de personnes sont concernées.

Modalité de vote : **14 VOIX POUR / 1 ABSTENTION**

M. Corbet s'abstient.

Délibération 4 : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à la compétence eau et assainissement – délibération retirée de l'ordre du jour

Faute d'avoir reçu à temps de la Communauté de Communes le PV annexé à cette délibération, cette dernière est repoussée à un prochain conseil.

Délibération 5 : Demande d'aide au titre de la mesure 07.61 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes intitulée "mise en valeur des espaces pastoraux"

Coralie Bourdelain rapporte le projet de délibération.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 6 : Modification de la répartition des indemnités des élus

Coralie Bourdelain rapporte le projet de délibération.

Caroline Driol demande si l'enveloppe financière des indemnités des élus est définie pour la durée du mandat. Mme la Maire répond qu'une délibération sera prise si un 4ème poste d'adjoint devait être créé, et l'enveloppe financière sera de nouveau délibérée dans ce cadre.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 7 : Forêt : état d'assiette 2021

Vincent Pelletier rapporte le projet de délibération, et présente les travaux prévus par l'ONF pour l'année 2021.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante. Frédéric Géromin rappelle que le sujet a été vu en commission forêt.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 8 : Ouverture d'un poste dans la filière technique

Patrick Hervé rapporte le projet de délibération. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un élargissement du service, mais bien de la création d'un poste correspondant au grade d'un agent remplaçant le départ d'un autre.

Thierry Rutgé demande quel delta financier représente cette évolution. M. Hervé répond qu'il s'agit d'environ 50€ net/mois.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 9 : Mandatement au Centre de Gestion de l'Isère pour la négociation d'un contrat cadre de prestations sociales

Patrick Hervé présente le projet de délibération .

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 10: Projet communal de création d'une maison Tiers Lieux

Madame la Maire rapporte de projet de délibération. Astrid Bouchard demande le montant de la transaction. La réponse est 120 000€. Frédéric Géromin demande quel est le bien visé par la délibération. Il s'agit de la maison aux volets verts située sur la place de la mairie. Caroline Driol demande si le vendeur a le choix de son acquéreur. Mme la Maire répond que le principe du DPU est de donner priorité à la commune dans l'achat d'un bien qui lui semble stratégique dans le cadre d'un projet. Si la commune accepte d'acheter au prix proposé, le vendeur ne peut pas s'y opposer.

Mme La Maire rappelle que l'exercice du DPU est légitime dans ce cas précis : un projet de maison Tiers-Lieux est bien avancé, et le bien est situé dans le prolongement de l'ancienne cure, l'ensemble présentant un potentiel intéressant pour la commune.

Mme La Maire souhaite que ce sujet soit discuté avec l'équipe municipale pour décider de la suite à donner à la possibilité de préemption. Elle s'engage à prévenir rapidement l'acheteur.

L'ordre du jour est épuisé, Coralie Bourdelain invite le public à s'exprimer.

Mme Billard fait part de sa satisfaction à avoir pu suivre le conseil municipal par visioconférence.

clôt la séance à 19h15.

Coralie BOURDELAIN
Maire de Revel



